

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET LES REVENUS AU MAROC

Les rapports de la population et des revenus

Comment les modifications intervenues à la fois dans le volume de la population et la consistance du revenu indigène ont-elles influé les unes sur les autres ? Quelle a été la mesure de la participation des indigènes aux fluctuations de la vie économique et ces fluctuations furent-elles également ressenties par les divers éléments de la société ?

A cet égard, toute évaluation demeure véritablement conjecturale. Il semble encore impossible d'aboutir à une mesure sérieuse de la majoration des valeurs foncières indigènes. Une enquête de détail conduite par M. Kieffer, alors contrôleur civil des Zaër (Camp-Marchand) et fondée sur les plateaux de Merchouch, accuse une ascension régulière des valeurs terriennes de 1920 à 1933. Compte tenu des oscillations de valeur de l'argent, de l'engouement affecté par les Européens pour certaines régions agricoles et des prétentions de hausse souvent excessives des indigènes afin d'empêcher l'installation des Européens, il semble que l'hectare de terre noire défrichée et immatriculée s'est élevé à 300 francs en 1920, à 3.000 francs en 1930, pour retomber entre 1.000 et 1.500 francs en 1934 (1).

Seul le mouvement des salaires laisse apercevoir quelques indices suffisamment sérieux.

Même en ce qui concerne cette source de revenus, il convient de se garder de toute affirmation rapide. Les données existantes sur les salaires appelleraient, en outre, une confrontation minutieuse avec les indices correspondants du coût de la vie indigène dont l'établissement n'a point encore été envisagé (2).

Dans l'état actuel de l'information, un observateur qualifié a pu estimer que le prix de la main-d'œuvre avait sextuplé depuis le début du Protectorat jusqu'en 1930, alors que le prix de la vie indigène se serait élevé de 20 % dans le même temps (3).

Ce mouvement d'élévation des salaires s'est précipité de 1927 à 1930, tandis que des investissements financiers d'une large amplitude provoquaient un véritable boom économique qui retentissait bientôt sur le marché du travail. La fièvre engendrée par 1 milliard de constructions nouvelles à Casablanca de 1929 à 1932, une poussée phosphatière qui atteignait un record d'exportation de près de 1.800.000 tonnes en 1931, l'activité concurrente des travaux publics encore stimulée par la précipitation des dépenses d'emprunt, tout aboutissait à surenchérir la rémunération indigène.

Le personnel indigène de l'Office des phosphates chiffré le 31 décembre 1929 à 4.627 indigènes, soit 2.776 pour les services du fond et 1.690 pour les services du jour, percevait à cette date une rémunération globale de 14.931.135 francs, les autres mines employaient 3.500 indigènes représentant plus de 8 millions de salaires et les transports occupaient 6.500 indigènes.

La masse de salaires distribués par l'État chérifien à ses ouvriers et employés auxiliaires, en majorité indigènes, pour les travaux effectués en régie directe, représentait plus de 60 millions de salaires en 1930 et le total des salaires, très largement indigènes, assurés par les compagnies habilitées à pratiquer au Maroc l'assurance contre les accidents du travail, se totalisait à 510.579.000 francs.

(1) On trouvera quelques éléments d'appréciation de la valorisation de la propriété foncière dans Pourquier, « L'impôt sur les plus-values immobilières », Legrand, éditeur, Paris, 1932, p. 10, et dans le « Mémoire de fin de stage des contrôleurs civils » de Gervais ; « La Propriété foncière dans l'annexe de Boulhaut ».

(2) En France, les évaluations diffèrent singulièrement. Elles vont pour la nourriture de 6 francs (Morbihan) jusqu'à 15 francs (Lozère). La valeur du logement, telle qu'elle résulte des chiffres fixés par les arrêtés préfectoraux, comporte également de profondes variations. Cf. Augé Laribé « Le Travail agricole en France », Revue internationale du Travail, janvier 1932.

(3) Cité par Augustin Bernard, « La main-d'œuvre en Afrique du Nord » dans Renseignements coloniaux de l'Afrique française, année 1930, p. 297.

Le *Bulletin officiel* du Protectorat de 1929 estimait comme suit la majoration des salaires.

« Au début de 1927, les salaires moyens des ouvriers indigènes variaient, suivant les professions et les métiers de 8 à 30 francs par jour. Au début de l'année 1929, ces chiffres sont passés de 10 à 35 francs par jour. L'augmentation est donc de l'ordre de 15 à 20 %, se répartissant à peu près également sur toutes les professions. »

Une enquête poursuivie à cette date par le Comité Algérie-Tunisie-Maroc, dénonçait le danger de cette hausse artificielle des salaires, plus rapide que l'extension des besoins indigènes, plus rapide aussi que le mouvement de renchérissement de la vie, si bien qu'à une hausse des salaires correspondait une diminution de la productivité.

C'est alors que le Protectorat entreprit d'économiser la main-d'œuvre locale, d'une part en multipliant les restrictions à l'émigration, de l'autre en substituant la méthode du concours à celle des adjudications dans les marchés de travaux publics et en spécifiant qu'à cette occasion la préférence serait donnée aux soumissionnaires faisant emploi d'engins mécaniques.

Mais le renversement du marché du travail n'allait pas tarder à se produire et avec le déclenchement de la crise économique inaugurée au Maroc en 1931 par les difficultés phosphatières, l'existence d'une pléthore de main-d'œuvre se manifestait bientôt avec une extension corrélatrice du chômage.

En 1932, le personnel occupé par l'Office des phosphates n'a pas dépassé 2.545 indigènes, soit guère plus de moitié du chiffre de 1930, et le total des salaires ne représente plus que 7.080.000 francs ainsi répartis :

Khouribga	5.800.000
Louis-Gentil	950.000
Direction générale, Rabat..	90.000
Casablanca	240.000

TOTAL..... 7.080.000

Fléchissement généralisé ainsi qu'il ressort de l'enquête amorcée le 23 novembre 1933 sur l'initiative du service du travail du Protectorat. Non seulement les agriculteurs européens ou indigènes ont eu tendance à se dispenser de nombreux concours ouvriers, mais ils ont tenté de restreindre leurs dépenses d'exploitation par un abaissement de rémunération. Les salaires de la main-d'œuvre agricole non spécialisée variaient de 2 fr. 50 à 5 francs par jour au début de 1934 et ceux de la main-d'œuvre spécialisée de 8 à 12 francs.

Quant au resserrement des grands travaux, il a influé sur les salaires de la main-d'œuvre industrielle. Ces salaires ont décliné sensiblement. Pour Casablanca, de 1932 à 1934, le salaire des maçons s'abaisse de 20 à 25 francs à 15 et 17 francs, celui des charbons de 30 à 20 francs, celui des ébénistes de 40 à 30 francs, des forgerons de 30 à 20 francs. Quant aux terrassiers, leur gain chiffré de 6 à 12 francs en 1932, évolue de 2 fr. 50 à 8 francs en 1934, selon les régions. Cette diminution paraît affecter beaucoup plus les manœuvres que les ouvriers pourvus d'une qualification. Il en résulte un dénivellement interprofessionnel et interrégional des salaires avec des écarts accrus de rémunération selon la formation de l'indigène et son lieu de travail.

Les traitements et soldes publics indigènes

Pour se faire une idée, même approximative, de l'évolution de la puissance d'achat indigène, il y aurait lieu de faire intervenir également la contribution apportée par la masse des traitements et soldes publics dont bénéficient les Marocains.

Les dépenses militaires de la France au Maroc contribuent à réserver un appréciable pouvoir d'achat à la population indigène du pays. Le Gouvernement français assume en effet à cet égard la charge d'environ 40.000 indigènes qu'il entretient comme troupes régulières, soit 32.400 hommes au Maroc et 7.200 hors du Maroc. Au cours de l'année 1933, le recrutement a porté sur plus de 3.500 indigènes.

Les frais ainsi exposés par le budget de la guerre française pour le paiement des troupes indigènes du Maroc atteignent, en 1933, 40.850.950 francs pour l'entretien des goums, 12.300.320 francs pour celui du Makhzen et 2.274.680 francs pour celui des partisans. En outre, les mokhazenis touchent des vivres, et le budget chérifien — qui participe aux dépenses militaires d'occupation pour une somme globale de 18.900.000 francs — réserve un crédit de 3.350.000 francs pour verser une indemnité de 1 franc par jour aux goumiers du Sud et à tous les mokhazenis employés à des fins militaires.

Il faudrait faire intervenir aussi les traitements versés aux fonctionnaires civils indigènes. Nous nous bornerons à signaler que la garde noire du Sultan représente une charge de 3.557.000 francs et que le personnel subalterne de deux directions (mokhazenis) entraîne une rémunération de 9.678.410 francs (contrôles civils) et de 10.462.900 francs (affaires indigènes).

Enfin une étude suffisamment compréhensive du rôle des rémunérations publiques comme facteurs du pouvoir d'achat indigène exigerait qu'on prenne en considération non seulement les traitements et soldes accordés à des indigènes dans les différentes directions du Protectorat, mais encore les allocations versées à leur personnel par des institutions purement musulmanes.

Ainsi les Habous, c'est-à-dire les fondations pieuses indigènes, consacrent un million et demi à la rémunération de leur personnel d'administration, 975.000 francs à la rémunération du personnel d'enseignement indigène (31 oulémas, 305 professeurs suppléants), 2.600.000 francs à la rémunération du personnel du culte (environ 5.000 personnes dont 159 chatibs, 1.922 immams, 1.500 muezzins).

Intérêt d'une étude des budgets de famille à la période de base actuelle

Si nos observations ne peuvent se multiplier efficacement dans le temps, si toute comparaison de l'évolution des niveaux de vie indigènes depuis vingt ans demeure artificielle et infructueuse, nous en sommes par là réduits à nous en tenir à adopter la période actuelle comme période de base. Aussi bien l'époque présente offre-t-elle un champ très propice à nos investigations puisque le Maroc à son tour, et avec un certain décalage, vient d'entrer dans la crise économique qu'à une période de hausse de prix et d'expansion des revenus succède une période de baisse et de restriction. Sur quelles consommations indigènes va porter cette restriction des dépenses et comment chiffrer l'incidence de la crise sur les ressources ? D'une manière plus générale, quel sera le centre de gravité nouveau du budget indigène, voilà ce que nous voudrions déterminer.

De récentes études en tous pays nous ouvrent la voie dans le domaine de ces recherches. La revue *Wirtschaft und Statistik* n'a-t-elle point publié une analyse de la diminution du revenu allemand depuis la crise, c'est-à-dire de 1928 à 1932, estimant cette diminution à 40 %, soit 48 milliards de marks contre 72, étant entendu qu'avec la baisse correspondante du coût de la vie la diminution en valeur ressortait à 20 %. L'auteur du travail n'a pas manqué de souligner le déplacement introduit dans la grandeur respective des diverses sources de revenus, soit 30 % pour le revenu mobilier, 32 % pour les salaires, 52 % pour les revenus du commerce et de l'industrie (1).

A son tour, la chute des revenus a joué largement sur le vêtement masculin, le loyer, la consommation du charbon domestique (25 %) et les achats divers dans les grands magasins (2). La diminution des ventes a porté surtout sur les articles suivants : radiophonie et phonographe (68 %), bijouterie (64 %), livres et revues (35 %), articles de toilette (13 %).

On a entrepris enfin d'apprécier la valeur sociologique du nouvel aménagement des budgets de famille pendant les périodes de crise et le retentissement d'un

régime de sous-alimentation sur la condition économique des chômeurs (3). S'inspirant de ces préoccupations et de ces travaux, les délégations financières algériennes avaient demandé d'inscrire à l'ordre du jour de la 7^e Conférence nord-africaine l'examen des répercussions de la crise économique sur le milieu indigène, avec étude particulière des problèmes suivants :

- 1^o La baisse des valeurs agricoles et la chute des cours chez les fellahs ;
- 2^o Le rétablissement commercial ;
- 3^o La sous-consommation possible de la masse ;
- 4^o Le resserrement des crédits bancaires ;
- 5^o Les phénomènes de thésaurisation éventuels ;
- 6^o Les moyens de mettre nos administrés musulmans en mesure de parer aux difficultés de la crise.

(Extrait de l'ouvrage de René Hoffherr et Roger Moris, *Revenus et niveaux de vie indigènes au Maroc*. Ouvrage entrepris avec la collaboration de Jean Dresch, Christian Funck-Brentano, Jean Lecomte, Olivier Marin et Henri Mazoyer.)

(3) « L'alimentation des chômeurs », Revue internationale du travail, décembre 1932.

**AUTOMOBILES IMMATRICULÉES
SUR TOUT LE TERRITOIRE DU MAROC
A LA DATE DU 31 MARS 1934 (1)**

CENTRES	Certificats de capacité	Voitures de tourisme	Camions et autobus	Motocycles	Totaux par centres
Rabat	8.773	7.614	1.642	1.078	10.334
Casablanca	18.293	12.610	4.974	2.167	19.751
Mazagan	2.251	1.394	576	161	2.131
Marrakech	4.300	2.707	804	503	4.014
Fès	4.779	3.223	1.113	355	4.691
Meknès	4.343	2.854	879	277	4.010
Oujda	3.699	2.219	823	368	3.410
	46.438	32.621	10.811	4.909	48.341
			48.341		

(1) Le nombre de véhicules en circulation dans chaque catégorie est égal à 70 % environ des chiffres ci-après.

**LISTE DES VÉHICULES AUTOMOBILES
IMMATRICULÉS
PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1934
(Classées par marques)**

Marques françaises	Cars		
	Tourisme	Camions	Motocycles
.....	545	46	28
— américaines ..	363	103	»
— anglaises	15	»	15
— allemandes ...	4	3	2
— italiennes	25	»	»
— belges	1	»	9
— suédoises	»	9	»
TOTAL	953	161	54

(1) *Wirtschaft und Statistik*, 1933, cahier 22.

(2) Bulletin quotidien d'informations économiques, 21 décembre 1933.